

Fiche

En 1914, le tiers des terres émergées est sous la domination des grandes puissances européennes : ce sont les colonies. Comment sont-elles organisées ?

I. Les différents statuts des pays dominés

- Le terme « colonisation » englobe une **grande variété de statuts juridiques**. Lorsqu'un territoire est sous la coupe d'une puissance européenne, la **métropole**, il s'agit d'une **colonie**. Celle-ci ne dispose d'aucune liberté ni d'aucune souveraineté ; elle ne participe pas à sa propre administration. L'Algérie, par exemple, est une colonie française jusqu'en 1962.
- Dans certains cas, les colonisateurs préfèrent maintenir en place un gouvernement distinct de celui de la métropole. C'est le cas lorsqu'un État existait au niveau international, avant l'arrivée des Européens. Il s'agit alors d'un **protectorat**. La puissance dominante est en alors censée protéger le pays en question avec son plein consentement. En réalité, la soumission est presque aussi complète que dans une colonie : le gouvernement local a peu de pouvoir et de liberté. La Tunisie, par exemple, est un protectorat français, de 1881 (traité du Bardo) à 1956 (indépendance).
- Enfin, les colonisateurs reconnaissent parfois l'indépendance d'un État tout en lui imposant une « collaboration » économique par le biais de **traités inégaux**. Ainsi, la Chine à partir de 1842 est obligée de concéder aux Européens et aux Américains des avantages commerciaux sans contrepartie et sans réciprocité.

II. Une économie au service de la métropole

- Les Européens transforment profondément l'économie des territoires colonisés. Ils cherchent avant tout à s'assurer **l'approvisionnement en matières premières** nécessaires à leurs industries. D'importantes infrastructures sont construites afin d'acheminer ces produits en Europe : chemins de fer, ports de commerce, etc. Dans l'Inde britannique, les Anglais développent ainsi, dès 1869, le **port de Bombay**, dont le trafic explose au XIX^e siècle. Avec l'ouverture du canal de Suez, en 1869, Bombay devient la porte de l'Inde.
- Peu d'industries sont implantées dans les colonies, afin de ne pas concurrencer l'industrie de la métropole. De plus, les termes de l'échange sont favorables aux métropoles, qui exportent des produits manufacturés à haute valeur ajoutée, et pas aux colonies, qui exportent des produits bruts, pas ou peu transformés.
- L'agriculture locale se transforme également. **Les colons développent les cultures d'exportation, comme le café ou l'hévéa, au détriment des cultures vivrières**. En Indonésie, en Indochine, Hollandais et Français développent des plantations d'hévéa, dont le caoutchouc est exporté pour fabriquer les pneumatiques des automobiles, alors en pleine expansion en Europe et aux États-Unis. Certaines régions perdent leur autosuffisance alimentaire et deviennent de plus en plus dépendantes de la métropole.
- D'une manière générale, l'exploitation économique des colonies **développe particulièrement leur littoral**, où se trouvent désormais les villes les plus dynamiques, reliées aux métropoles par voie maritime.
- **La colonisation ne développe pas de façon équilibrée l'économie des pays dominés**. Les capitaux permettant la mise en valeur des ressources naturelles proviennent d'Europe ; les profits retournent vers les métropoles sans enrichir les colonies. L'inégalité économique entre l'Europe et le reste du monde se maintient ou s'accroît.

III. Le sort des populations coloniales

- Dans certaines colonies, les métropoles encouragent l'installation de leurs ressortissants : ce sont des **colonies de peuplement**. C'est le cas du Canada, de l'Afrique du Sud, de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande pour les Anglais. Dans ces régions, les Britanniques n'exercent qu'une administration indirecte et laissent une large responsabilité aux colons. Pour la France, l'Algérie constitue la seule véritable colonie de peuplement (et elle est largement administrée par la métropole) : à la veille de l'indépendance, on y dénombre un million de colons européens, très majoritairement français.
- Dans les autres colonies, deux types de politique sont adoptés.
 - Fidèles aux principes universalistes de 1789, les Français mènent une **politique d'assimilation**. Ils souhaitent transformer (sans les consulter) les indigènes en Français à part entière, au détriment de leurs cultures traditionnelles, qui sont à l'époque ignorées et souvent même méprisées, car considérées comme inférieures. Au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, les peuples colonisés ne disposent toujours pas des mêmes droits que les Français.
 - Les Britanniques préfèrent pratiquer une **politique d'association**. La culture locale et les coutumes sont davantage respectées. Parfois, les indigènes conservent une part du pouvoir, dans la mesure où cela ne nuit pas à l'exploitation commerciale de la colonie.

Dans la plupart des cas, le sort de l'autochtone est peu enviable : il est soumis au bon vouloir de l'administration coloniale, méprisé par les Blancs, parfois même dépossédé de ses terres pour permettre l'installation des colons venus de métropole.

- Dès la fin du ^{xix}^e siècle cependant, une partie des populations colonisées, issue des classes dirigeantes locales traditionnelles, part faire ses études en Europe, revient avec ses diplômes en poche et accepte beaucoup moins bien la domination des puissances colonisatrices.